

ETAT DECLARATIF DE RISQUES - AGENTS CNRACI

Mairie - MONTAURoux (83)

Année	Maladie Ordinaire (MO)		Longue Maladie/longue Durée (LM/LD)		Maternité (MAT)	Accident du travail (AT)		Déces (DC)
	Plein traitement	Demi traitement	Plein traitement	Demi traitement		Temps partiel thérapeutique	Nombre d'accidents	
2014			641	411		172	10	0
2015			507	676		222	7	0
2016			1120	732		609	9	0
2017			1223	814		135	6	0

non assuré sur l'exercice :

Année	Maladie Ordinaire (MO)		Longue Maladie/Longue Durée (LM/LD)		Maternité (MAT)		Accident du travail (AT)		Déces (DC)	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
2014	118 601 €	4 361 €	1 110 €	0 €						
2015	113 079 €	6 209 €	1 096 €	0 €						
2016	173 867 €	21 129 €	3 288 €	0 €						
2017	0 €	11 785 €	935 €	0 €						

non assuré sur l'exercice :

Année	Moyenne d'âge des agents absents		Durée moyenne des arrêts		Nombre d'arrêts
	2014	2015	2014	2015	
2014	43 ans	132 jours	10		
2015	49 ans	108 jours	13		
2016	48 ans	161 jours	16		
2017	47 ans	174 jours	14		

non assuré sur l'exercice :

INFORMATIONS CONTRACTUELLES	2014	2015	2016	2017
	Masse salariale assurée	2 258 538 €	2 316 888 €	2 325 379 €
Garanties assurées	AT-DC-LM/LD	AT-DC-LM/LD	AT-DC-LM/LD	AT-DC-LM/LD
Franchises	Sans franchise	Sans franchise	Sans franchise	Sans franchise
Effectif	88	91	88	87

N° ARR 14 pour de franchise par arrêt :
 M ARR 14 : 14 jours de franchise par arrêt journalier à partir de 16 jours d'arrêt
 M CARR 14 pour de franchise sur 360 jours

Les présentes statistiques ont été élaborées à la demande du pouvoir adjudicateur dans le cadre de la consultation d'appel d'offres ou du marché public d'assurance statutaire.
 Nous attirons l'attention sur le fait que ces statistiques ont été établies sur la base des déclarations effectuées par la collectivité à la date du 27/05/2018.
Compte tenu du délai de déclaration et de la vérification possible des arrêts, les statistiques de l'année 2017 et des années antérieures peuvent être incomplètes ou non définitives.
 Ces données sont conformes à la réglementation en vigueur, répondent aux exigences habituelles des assureurs leur permettant d'analyser le risque à couvrir et prennent en compte les préconisations du guide des bonnes pratiques (Juin 2008).
 Les présentes informations n'ont de sens que si elles sont transmises aux candidats et exploitées dans leur globalité ; une transmission ou utilisation partielle de celles-ci pourrait conduire à une vision erronée de la situation.

Date, cachet et signature de la personne dûment habilitée au sein de la collectivité

06-06-2018

Par délégation
 Adjoint délégué à l'urbanisme
 Patrimoine - Tourisme
Robert CECCHINATO
 Pour le Maire, je ser adjoint empêché

